



DECLARATION INTERSYNDICALE DU 18 MARS 2020

La crise sanitaire actuelle est sans précédent, jamais nous n'avions connu une telle situation d'un point de vue humain avec des risques importants et une telle possibilité de contamination.

Nous sommes conscients que notre entreprise ne peut pas s'arrêter et qu'il convient d'assurer un fonctionnement minimum.

Lors du CSE extraordinaire du 17 mars 2020, une décision a été votée, permettant le doublement immédiat des connections en télétravail par la mise en place de 2 créneaux horaires.

Cette décision permet de pallier l'incapacité actuelle de nos systèmes techniques d'absorber la charge de travail à distance.

A aucun moment les organisations syndicales n'ont cautionné le maintien ou le retour des salariés qui n'ont pas de tâches physiques à effectuer sur site.

La seule solution possible est de rester au maximum au domicile, si on veut enrayer cette pandémie.

Dans ce cadre, les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, SNB et UGICT-CGT, unies, demandent à la Direction de réunir en urgence un nouveau CSE extraordinaire afin de prendre immédiatement les mesures suivantes :

- Protéger tous les salariés dits « à risques » en les mettant en télétravail d'office ou, si ce n'est pas possible, en arrêt de travail, même s'ils sont indispensables.
- Mettre d'office les salariés chargés de garde d'enfant en arrêt de travail tel que défini par le gouvernement.
- Ne faire travailler sur place que les salariés qui ne peuvent effectuer leurs tâches à distance, en leur fournissant des moyens de protections adaptés.
- Renvoyer les prestataires dans leurs entreprises.
- Mettre en priorité de télétravail les salariés nécessaires au fonctionnement de l'activité banque/assurance vitale.
- Mettre les autres salariés au minimum en travail à domicile.
- Garantir aux salariés qui ne pourraient rentrer dans aucun de ces cadres, le maintien de leurs droits et rémunération.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES